

Le 13 avril 2006

La SOGC accueille avec satisfaction les résultats de l'étude WHI sur le cancer du sein et l'hormonothérapie

Ottawa - La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) accueille avec satisfaction les récents résultats de l'étude *Women's Health Initiative* (WHI) qui indiquent que le traitement aux œstrogènes seuls n'entraîne pas une hausse des risques de cancer du sein chez les femmes postménopausées ayant subi une hystérectomie. Cette toute récente étude américaine abonde dans le sens des résultats que la SOGC a obtenus plus tôt cette année.

« Il y a quelques mois, la SOGC a publié une nouvelle directive clinique sur la prise en charge des symptômes de la ménopause, en vue d'aider les femmes et leurs médecins à mieux comprendre les risques et les avantages de l'hormonothérapie (HT) », a affirmé le Dr André B. Lalonde, vice-président administratif de la SOGC. « Cette étude américaine en vient aux mêmes conclusions que nous. La publication de la nouvelle étude WHI contribuera à sensibiliser davantage les femmes aux options qui s'offrent à elles, et à lever certaines des ambiguïtés qui entourent l'HT. »

La récente étude WHI confirme donc les recommandations de la [Conférence canadienne de consensus sur la ménopause 2006 de la SOGC](#), publiée le 7 février dernier. Ce rapport de la SOGC est une directive clinique exhaustive, destinée aux professionnels de la santé, sur la prise en charge des symptômes de la ménopause. Il recommande que l'hormonothérapie soit envisagée pour la prise en charge des femmes qui connaissent des symptômes ménopausiques perturbateurs allant de modérés à graves. Les recommandations qu'il contient indiquent également que l'hormonothérapie devrait être prescrite selon la dose la plus faible et la durée la plus courte permettant l'atteinte des objectifs de traitement.

« Comme pour tout autre médicament, les risques et les avantages de l'hormonothérapie se doivent d'être pris en considération au moment où on la prescrit; il est évident que cette option ne convient pas à toutes les femmes », a affirmé le Dr Vyta Senikas, vice-présidente administrative associée de la SOGC. « Cependant, ces risques doivent être considérés de façon objective et mis en balance avec les avantages, tels que les améliorations apportées à la qualité de vie; dans certains cas, ces avantages s'avèrent très importants. »

La SOGC recommande que les femmes qui connaissent des symptômes ménopausiques perturbateurs consultent leurs professionnels de la santé au sujet des risques et des avantages de l'hormonothérapie, ainsi qu'au sujet des solutions de rechange à celle-ci.

Parmi les autres recommandations clés de la Conférence canadienne de consensus sur la ménopause 2006 de la SOGC, on trouve ce qui suit :

Mode de vie et mieux-être : Les professionnels de la santé doivent discuter avec les femmes ménopausées de choix de vie sains, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation et l'exercice, et en favoriser la mise en œuvre.

Traitement symptomatique : La SOGC recommande aux professionnels de la santé de présenter l'hormonothérapie (HT) comme le traitement le plus efficace pour la prise en charge médicale des symptômes ménopausiques (p. ex. bouffées de chaleur, sueurs nocturnes et sautes d'humeur). La principale indication du recours à l'HT par voie générale devrait être la prise en charge des symptômes ménopausiques allant de modérés à graves. Le rapport recommande de prescrire l'HT selon la plus faible posologie efficace.

Santé sexuelle et urogénitale : L'œstrogénothérapie à administration locale (appliquée directement sur une zone précise) est recommandée si l'HT est prescrite aux seules fins de la maîtrise des symptômes vulvovaginaux tels que : sécheresse vaginale, douleur vulvaire, écoulement, urgence urinaire, pollakiurie et infections récurrentes des voies urinaires.

Cancer : Le risque de cancer du sein est toujours l'une des principales préoccupations des médecins et de leurs patientes. L'augmentation du risque de cancer du sein après cinq ans de traitement combiné aux œstrogènes et à la progestérone (HT par voie générale) est semblable en importance à l'augmentation associée à d'autres facteurs, dont les grossesses peu nombreuses après 30 ans, l'allaitement naturel limité, l'obésité après la ménopause, l'abus d'alcool, le tabagisme et le manque d'exercice physique.

Traitement de l'ostéoporose : L'évaluation de l'ostéoporose chez les femmes postménopausées doit comprendre l'évaluation des facteurs de risque cliniques en ce qui a trait à la faiblesse de la densité minérale osseuse (DMO), ainsi que le recours à l'ostéodensitométrie. L'HT doit être offerte aux femmes présentant des symptômes postménopausiques comme le traitement le plus efficace pour le soulagement des symptômes et comme une option raisonnable pour la prévention de la perte osseuse et des fractures. Il faut toutefois bien peser les risques par rapport aux bienfaits si l'œstrogénothérapie est utilisée uniquement pour la prévention des fractures.

Fondée en 1944, la SOGC est l'une des plus anciennes sociétés nationales de spécialité. Le mandat de la SOGC consiste à promouvoir l'excellence dans la pratique de l'obstétrique-gynécologie et la santé des femmes par le leadership, la défense des droits, la collaboration, la prise de contact et l'éducation. La SOGC représente des obstétriciens-gynécologues, des omni praticiens, des infirmières, des sages-femmes, ainsi que des professionnels du domaine de la santé génésique et sexuelle.

La SOGC agit à l'échelle internationale depuis 1998, année au cours de laquelle elle a intégré à son mandat l'importance de la poursuite de l'excellence dans le domaine de la santé des femmes à l'échelle internationale et le déploiement d'efforts visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles à l'échelle mondiale. Le but de la Société est de s'assurer que chaque femme survive à la grossesse et à l'accouchement et qu'elle puisse avoir accès aux soins dont elle a besoin pour connaître une grossesse et un accouchement sûrs, de manière à donner naissance à un bébé en santé.

-30-

Pour un complément d'information :

Nancy Bickford, directrice intérimaire, Communications et éducation publique
Tél. : 1 800 561-2416 ou (613) 730-4192, poste 330
Télé. : (613) 730-4314
Courriel : nbickford@sogc.com Site Web : www.sogc.org